

Employé qui donne un faux récépissé - Employeur mis en cause

Par wael41488

Bonjour,

Je suis employeur.

J'ai embauché en 2023 deux personnes, qui sont toujours en poste, qui m'ont présenté un récépissé de demande de carte de séjour avec la mention "Reconnu réfugié - autorise son titulaire à travailler"

Aujourd'hui j'ai reçu une convocation judiciaire me demandant de me présenter au commissariat pour être entendu en qualide MIS EN CAUSE des faits d'emploi d'étrangers sans autorisation de travail.

En leur posant la question aujourd'hui, l'un d'eux a reconnu que les 2 documents qu'ils m'ont présenté sont faux.

Qu'est ce que je risque?

Je n'avais aucune idée que c'était des faux documents.

Je précise que tout mes salariés ont signé un contrat de travail et déclarés tous les mois à l'URSSAF.

Merci de vos réponses